



TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE SUR LES ACQUIS DE L'OBSERVATION INDEPENDANTE MANDATEE DES FORETS ET LES OPPORTUNITES POUR LES AUTRES SECTEURS DES RESSOURCES NATURELLES

Projet : Voix des Citoyens pour le Changement : Observation Forestière (CV4C)

Objet : Mission court terme

Titre de la mission : Etude sur les acquis de l'observation indépendante mandatée des forêts et les opportunités pour les autres secteurs des ressources naturelles

Date probable de démarrage prévue : 02 décembre 2019

Durée totale de la mission : 3 semaines

Lieu de la mission : République Démocratique du Congo

1. INTRODUCTION

En 2002, la République Démocratique du Congo (RDC) a publié un nouveau code forestier, confirmant sa volonté de s'engager dans la gestion durable de ses forêts. Depuis lors, le défi de sa mise en application est au cœur de nombreux processus entrepris tant au niveau national qu'international. L'état des lieux de la mise en œuvre du nouveau cadre juridique semble toutefois encore présenté des points de défaillance. A cet égard, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) s'est résolu à renforcer le dispositif de suivi et de contrôle des secteurs de l'exploitation forestière, et de la transformation des bois en particulier, sans négliger les aspects environnementaux et de conservation de la nature, la sauvegarde du patrimoine culturel et la situation des peuples autochtones et riverains des forêts. En ce qui concerne le contrôle forestier, la réglementation¹ en vigueur prévoit l'implication de l'Observateur indépendant en vue de s'assurer de la crédibilité de ce contrôle. Pour ce faire, le ministre en charge des forêts au niveau central et le gouverneur de province peuvent conclure des accords visant à associer des Observateurs Indépendants aux missions de contrôle forestier.

Ainsi, depuis 2013, le gouvernement central, par l'entremise du ministre de l'EDD, a mandaté, l'ONG de droit Congolais Observatoire de la Gouvernance Forestière (OGF) pour suivre les activités de contrôle forestier et de gouvernance en tant qu'observateur indépendant officiel.

Actuellement, OGF met en œuvre l'Observation Indépendante avec l'appui du projet CV4C financé par l'UE pour une durée de quatre ans (2017-2020).

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

L'Observateur Indépendant est une institution intégrée dans la nomenclature institutionnelle de la gestion forestière en RDC et qui appuie les efforts en matière d'amélioration de la gouvernance dans le domaine. Dans le cadre des activités de police et de surveillance des activités forestières, un Observateur Indépendant est notamment associé à des missions de contrôle de l'exploitation forestière. OGF est chargé de la conduite des activités d'Observation Indépendante.

On note le développement d'initiatives de la société civile nationale pour la réalisation de missions d'observation du secteur forestier et des autres ressources forestières tel que cela se fait dans les autres pays de la sous-région. D'où la nécessité, de capitaliser sur les acquis de ces différentes approches en vue d'explorer les opportunités de déployer l'OI dans les autres secteurs de gestions des ressources naturelles. Il s'avère donc important de procéder à un diagnostic de la situation actuelle, les acquis de dix dernières années, en vue de mieux identifier les besoins nécessaires à l'amélioration de l'efficacité et à la coordination de ces différentes initiatives en RDC pour une OI fiable tant dans le suivi de la gouvernance forestière que des autres ressources naturelles. Au regard du souci qui caractérise OGF de voir perdurer sur le long terme des initiatives garantissant la transparence et l'amélioration du secteur, grâce à l'appui du projet CV4C, OGF entend donc supporter une étude permettant de faire le bilan des acquis de l'observation indépendante mandatée des forêts et les opportunités pour les autres secteurs des ressources naturelles.

Les présents termes de références en définissent les conditions.

¹ Arrêté Ministériel n° 102/CAB/MIN/ECN-T/15/JEB/09 du 16 juin 2009 fixant les règles et les formalités du contrôle forestier. (Articles 49 à 52)

3. DESCRIPTION DE L'ETUDE

L'étude couvrira les aspects suivants :

- Initiatives d'observation indépendante mandatées en RDC
- Cartographie des projets d'observation indépendante passées et en cours (localisation géographique des lieux d'intervention) ;
- Approches de ces observations indépendantes mandatées ;
- Résultats et impacts sur la conduite des opérations forestières ou sur l'amélioration de la gouvernance ;
- Difficultés ;
- Perspectives

4. OBJECTIF GENERAL DE L'ETUDE

L'objectif général est d'identifier les points positifs et négatifs de l'Observation Indépendante. Ceci va permettre d'évaluer les besoins spécifiques de renforcement des capacités de la société civile (OSC) et de dégager la ou les stratégies les plus efficaces devant contribuer à augmenter, par l'observation indépendante, la transparence du secteur forestier et à améliorer le niveau de mise en application de la loi forestière en RDC.

5. OBJECTIFS SPECIFIQUES DE L'ETUDE

Trois principaux outputs sont visés.

- Un état des lieux de l'observation indépendante de l'exploitation forestière menée par les OSC nationales et internationales en RDC. Cela implique entre autre :
 - De définir les éléments du contexte national et international actuel agissant positivement ou négativement sur le développement actuel et futur de l'observation indépendante/externe en matière forestière ;
 - D'identifier les différentes initiatives et les approches d'observation mises en œuvre par la société civile en RDC depuis 2002;
 - D'évaluer les résultats de ces approches d'observation indépendante développées par la société civile et leur pertinence par rapport au niveau de gouvernance dans le domaine forestier ;
 - D'évaluer les freins et limites de ces initiatives dans l'objectif de permettre l'amélioration de la transparence du secteur forestier, de la mise en application de la loi et de la gouvernance ;
- Un diagnostic des besoins spécifiques en renforcement de la société civile
- Une proposition de stratégie globale de coordination, d'appui ou de renforcement des initiatives en matière d'OI en RDC.
 - La proposition devra alors identifier les organisations capables et intéressées par leur mise en œuvre ;
 - Elles devront être présentées suivant la méthode FFOM.

6. METHODOLOGIE

La méthodologie souhaitée pour cette étude serait une association des points suivants :

- soumission d'un plan de rédaction pour validation par l'OI-FLEG RDC avant le début de la mission ;
- revue documentaire (10% du temps de l'étude) ;
- entrevue avec les personnes ressource (15% du temps de l'étude);
- visites de terrains (25% du temps de l'étude);
- rédaction de la première version du rapport final de l'étude (28% du temps de l'étude) ;
- briefing et débriefing de la première version du rapport final dès le début de la 3^{ème} semaine de la mission (5% du temps de l'étude);
- présentation des résultats de l'étude lors d'un atelier qui sera organisé les acquis et le rôle de l'observation Indépendante en RDC (5% du temps de l'étude) ;
- revue du rapport suivant d'éventuels inputs de l'atelier + prise en compte des commentaires (10% du temps de l'étude) ;
- soumission du rapport final de l'étude y compris les pages d'annexes, au plus tard le 23 décembre 2019, par mail et par dépôt de deux copies papier dans les bureaux de l'OGF sise avenue Lukusa n°5, Gombe Kinshasa. Les règles d'écritures annexées aux présents TDR seront respectées. (2% du temps de l'étude)

7. CONSULTANT

Il est prévu que le consultant dispose des compétences reconnues au niveau national et sous régional en matière d'observation indépendante. Il devra être familier avec le travail de la société civile en RDC. Il devra notamment :

- avoir une expérience de travail avec la société civile dans le bassin du Congo, si possible en RDC ;
- avoir déjà conduit ou été impliqué dans une étude similaire ;
- être familier avec les activités d'observation indépendante ;
- avoir des capacités d'analyse et de synthèse avérées ;
- avoir une excellente capacité rédactionnelle en français ;
- être d'une moralité indiscutable ;
- avoir de bonnes capacités relationnelles et d'adaptation ;

8. RESULTAT ATTENDU

Au terme de l'étude, le consultant mettra à la disposition de l'OGF un rapport d'étude sur les acquis de l'observation indépendante mandatée des forêts et les opportunités pour les autres secteurs des ressources naturelles. Ce document sera remis en format MS Word.

9. DUREE DE L'ETUDE

L'étude se fera en 3 semaines à partir du 2 décembre 2019. Le rapport devra être déposé au plus tard le 23 décembre 2019 au bureau de l'OGFI.

10. BUDGET

Une proposition financière est attendue.

POUR POSTULER,

Contacter : le chargé de l'administration d'OGF

Sam MAYENDA

+243 819534013

Avenue Lukusa n°5, référence habitat, commune de Gombe, ville de Kinshasa, ou à envoyer par e-mail à ogfrdc@gmail.com et samrgsdrc@gmail.com au plus tard le 21 Novembre 2019, à 16 heures.

Soumettre un dossier comprenant :

Un Curriculum Vitae (l'intégralité des expériences professionnelles en RDC ou liées à la RDC devront apparaître);

Une note méthodologique de 2 pages ;

Une esquisse de plan de travail d'une page ;

Un budget prévisionnel détaillé;

Les contacts de votre dernier employeur ainsi qu'un deuxième au choix.

Le recrutement sera effectué dès qu'un candidat avec les expertises requises sera identifié.